

REGLES COMPLEMENTAIRES		RISQUES		A TITRE INFORMATIF	
	emplacement réservé (L123-1-5-V) et numéro correspondant		zone inondable issue de la base de donnée "cartorisque"		Aménagements
	bâti agricole pouvant changer de destination (R123-12)				

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2015

Cesil Burgoelle architecte d'intérieur et urbaniste - Philippe Arice architecte d'intérieur et urbaniste - Atelier de l'histoire paysagère d'intérieur et urbaniste

